



## VOTRE AVIS SUR LE DEVENIR DE LA CC LEINS GARDONNENQUE

Voici le **tableau récapitulatif de vos réponses à l'enquête**. Vous trouverez sur notre site\* les commentaires les plus significatifs que vous nous avez adressés (nous n'avons pas la place de les publier ici).

		DÉPOUILLEMENT DÉFINITIF		édition au 29/02/2016	
Vous estimez vous correctement et suffisamment informé par votre mairie ?	oui	0%	non	98%	
	Auriez-vous souhaité être consulté ?				
	oui	98%	non	0%	
Êtes-vous pour rester comme actuellement					
oui	61%	non	31%	sans avis	1%
Si il doit y avoir fusion d'un bloc (toute la CC), êtes-vous pour la fusion avec :					
Nîmes métropole		oui	10%	non	69%
Pays de Sommières		oui	87%	non	4%
Indifférent (l'une ou l'autre)				1%	
Autre : Précisez				- de 1%	
Pensez-vous qu'il aurait mieux valu que Saint Mamert fasse un choix isolé					
oui	92%	non	5%	sans avis	- de 1%
Dans ce cas, seriez-vous pour la fusion avec :					
Nîmes métropole		oui	9%	non	61%
Pays de Sommières		oui	88%	non	3%
Indifférent (l'une ou l'autre)				- de 1%	
Autre : Précisez				0%	
J'habite à Saint Mamert					
dont : Propriétaire				87%	
Locataire				13%	

L'enquête a rencontré un franc succès ; mais surtout elle a libéré la parole, c'est ce que semblait attendre nombre de Saint Mamertois.

Les personnes, pour quelques unes, qui ont répondu au questionnaire n'ont pas toujours répondu à la totalité des questions.

À la question : « Vous estimez vous correctement et suffisamment informé par votre mairie ? » tout comme à celle « Auriez-vous souhaité être consulté ? » la réponse constitue **un désaveu étonnant** de la gestion actuelle du maire sur ce sujet. **En fait, ce sont même 100% des sondés (172 exprimés sur environ 650 boîtes à lettres) qui ont répondu à ces 2 questions qui le sanctionnent vertement.**

À la question : Êtes-vous pour rester comme actuellement, si une confortable majorité répond « oui », **la réponse « non » mérite d'être remarquée.** En effet, *si on s'en tient aux seules motions votées par les conseils municipaux de la Communauté de Communes*, on peut penser que toute la population est pour rester « Leins Gardonnenque ». Il n'en est rien. **Cela justifie qu'une consultation des habitants aurait dû être faite.** La réponse à une éventuelle fusion « d'un bloc » montre **une écrasante majorité pour « Pays de Sommières »** et un rejet important du choix de Nîmes Métropole.

Le **même choix** se retrouve, un peu plus marqué même, **dans l'éventualité d'un choix isolé de notre commune.** Ce qui renforce également la condamnation unanime dans les réponses aux deux premières questions.

**On remarquera également l'importance des réponses « propriétaires ».** Voilà qui n'est pas surprenant puisque ceux-là sont en quelque sorte moins mobiles, donc condamnés à subir ! La valeur même de leur bien peut être en cause.

Encore merci à tous les participants.



Enquête réalisée avec la collaboration du GAC

À lire aussi

**GENDARMERIE : LA VÉRITÉ « VRAIE » !**

\* Toutes les infos en ligne <http://saint-mamert-demain.blog4ever.com/>

GRIFFE



Christine BASTIDON



Jean-Pierre CROCQ



Brice CANONGE



Tract financé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique, merci

## **NOTRE POSITION sur la GENDARMERIE**

**Nous avons toujours été pour une gendarmerie à St Mamert, mais pas à n'importe quelles conditions !**

**Pourquoi la commune devrait-elle SEULE en supporter la charge financière, alors qu'elle dessert un secteur qui englobe plusieurs autres communes ?**

**N'aurait-on pas dû obtenir que ce soit la communauté de communes qui en assure le coût ?**

**Alors même que le devenir de cette dernière est incertain, nous serons les seuls, demain, à financer un bien qui profitera à quelle communauté ?**

## **LA CAVE COOPÉRATIVE : C'EST FAIT !**

Il aura fallu insister : nous avons enfin eu communication du protocole signé entre le maire et EPF-LR (Établissement Public Foncier-Languedoc Roussillon) chargé de réaliser l'acquisition de la cave pour le compte de la commune par un « portage ».

*« Ce qu'il est important de souligner, c'est que cela engage définitivement la commune qui, dès à présent, a la charge d'entretenir et protéger le site. »*

Vous pouvez consulter sur notre site\* le document intégral, impossible à reproduire ici. Vous pouvez également nous le demander par courrier ou par mail.

VOUS NOTEREZ QUE LE DOCUMENT SIGNÉ COMPORTE DES CLAUSES NON DÉFINIES !

Toujours sur notre site, vous pouvez voir la vidéo du débat lors du conseil municipal du 26 octobre 2015.

## **PROCÈS POUR PLAGIAT :**

Le maire a fait appel de l'ordonnance rendue le 3 février par le TGI de Nîmes, un recours qui « tend à faire droit à toutes les exceptions procédure, infirmation, annulation ou tout au moins réformation de la décision faisant grief à la partie appelante ».

Pour l'essentiel, cette ordonnance concluait que le maire, et son conseil, n'avaient pas saisi la bonne juridiction, en l'occurrence, dans ce type d'affaire, le tribunal de Marseille.

*En langage simple : il n'est pas content du résultat... ou bien il joue la montre ; dans un cas comme dans l'autre, ça ne lui coûte pas cher, puisque c'est la commune qui paye, par contrat interposé, les humeurs du monarque !*

## **PROCÈS bis**

Toujours dans la rubrique « procédure » les 4 élus de l'opposition ont comparu devant le tribunal d'instance pour injure, suite à la plainte du maire... le jugement a été mis en délibéré au 12 mai 2016.

## **GENDARMERIE : LA VÉRITÉ « VRAIE » !**

Voici ce que le maire a déclaré en conseil, confirmé dans le compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2016 :

*« le Maire ... précise que la gendarmerie de St Mamert fait partie d'un maillage territorial, que son implantation ne sera pas remise en cause tant que les investissements ne seront pas intégralement soldés. »*

*Dans la foulée, le Maire déclare que « la Gendarmerie ne serait pas déplacée tant que les investissements ne seraient pas remboursés ».*

### **MAIS**

**Nous avons écrit le 18 janvier dernier au Colonel Commandant du groupement départemental du Gard :**

*Extrait :*

*« Ces propos du maire font état d'un engagement formel de votre institution sur 30 ans, durée des emprunts prévus. Nous pensons qu'ils n'ont pu être tenus qu'avec votre accord. »*

**Dans sa réponse n°3484 du 3 février 2016 LE COLONEL NOUS PRÉCISE QUE :**

*la location sera constatée par un bail de 9 ans .*

Et s'il écrit :

*« aucun élément ne laisse présager une quelconque dissolution de cette unité. »*

### **IL N'OUBLIE PAS D'AJOUTER :**

*« impossible de le certifier compte tenu de l'absence de visibilité sur le long terme ».*

***Donc : aucune garantie dans le temps !***

**VOILÀ QUI DÉMENT  
TOTALEMENT  
LES PROPOS DU MAIRE**

**Danger :** en cas de départ anticipé de la gendarmerie il sera impossible de relouer car l'acte d'achat du terrain prévoit expressément qu'il doit être réservé à des infrastructures publiques, type école, stade, etc. **Pas de logements possibles ! Donc plus de recettes non plus !**

Le Groupement d'Action Citoyenne (GAC) est une association loi 1901 de réflexion et de défense communale.

**Permanence à la maison Dumont  
tous les vendredi à 18 h 30.**

